

Commune de Rioux-Martin

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

016-211602792-20230605-D_2023_16_0506-DE
 Reçu le 13/06/2023
 Publié le 13/06/2023

SEANCE du lundi 05 juin 2023
 À 18 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – MAÏS Marie-Claire – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : 30 mai 2023

Objet : Participation citoyenne « vigilance incendie - feux de forêt »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition de la Préfecture de la Charente et du Commandant de groupement de Gendarmerie départementale de la Charente, de mettre en œuvre sur le territoire de la commune de RIOUX-MARTIN, un dispositif de participation citoyenne « Vigilance Incendie - Feux de Forêt ».

La commune de RIOUX-MARTIN fait partie du massif à risque « feux de forêt » de la forêt de la Double : presque 50 % du territoire communal est boisé et une partie des essences forestières est composée de pin maritime. Ce massif forestier est particulièrement sensible à la problématique incendies.

Ce dispositif de participation citoyenne « Vigilance Incendie - Feux de Forêt » vise à encadrer et coordonner les actions citoyennes locales, les opérations de prévention et de recherches sous la responsabilité du groupement de Gendarmerie départementale de la Charente.

Résolution :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- **D'APPROUVER** la mise en place d'un protocole participation citoyenne « Vigilance Incendie - Feux de Forêt » sur la commune de RIOUX-MARTIN,
- **D'AUTORISER le Maire à signer** tous les documents se référant au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que
 dessus.



Le Maire,
 Gaël PANNETIER